

#### Processus des codes du CNSAE

#### ▶ 1e étape

- « L'organisation de producteurs nationale ou le groupe spécialisé de l'industrie soumet une demande au Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (CNSAE) pour qu'un code de pratiques soit élaboré, révisé ou modifié. »
- « Il incombe à l'organisation de producteurs ou au groupe spécialisé de l'industrie de former son Comité du code d'après les Principes directeurs des codes de pratiques et de désigner une présidente ou un président. »



3

#### **Défis**

- Pas de groupe national uni ou officiel qui représente le secteur du transport des animaux vivants au Canada
  - Amorce du processus : répertorier les acteurs et les inviter à participer
  - « Vendre » les concepts du code aux transporteurs individuels
  - Pas de moyen officiel de communiquer ou d'examiner le contenu du code avec des pairs transporteurs
  - Faire accepter le code et faire en sorte que les transporteurs l'utilisent après sa publication
  - Pas d'agents de liaison pour coordonner les discussions sectorielles



- Répertorier les <u>transporteurs</u> et les inviter à participer
  - Pas d'organe de coordination à l'échelle nationale; nombre limité à l'échelle provinciale
  - Méconnaissance du CNSAE et des codes en général
  - Réticence générale à ce qu'il y ait d'autres « règles » à suivre
  - Produits à faible volume = Petits transporteurs
    - Le « propriétaire » coordonne les opérations et conduit
    - Peu de temps pour participer à des réunions et conférences téléphoniques
  - Les transporteurs ne voient pas toujours l'intérêt d'un code de pratiques



5

# Processus des codes du CNSAE : principes directeurs (n° 11)

- Certains thèmes déterminants devraient être abordés dans chaque code propre à une espèce (...):
  - Hébergement/logement/installations de manutention
  - Aliments et eau d'abreuvement
  - Aspects sanitaires à considérer avant le transport
  - Euthanasie
  - Méthodes d'élevage/de garde
  - Gestion des urgences et préparation aux urgences, y compris aux dangers possibles (p. ex., incendies de bâtiments d'élevage, pannes de courant)



- Le processus d'élaboration existant a été créé pour les codes à la ferme
- C'est le premier code élaboré selon le processus du CNSAE qui ne portera pas sur les activités « à la ferme »
- Toute la démarche doit être ajustée pour être adaptée à un usage « hors-ferme »
  - Portée modifiée
  - Processus modifié
  - Structure modifiée
- La phase I a établi un point de départ; la phase II est celle des ajustements



Travail en cours : « en perpétuelle évolution »

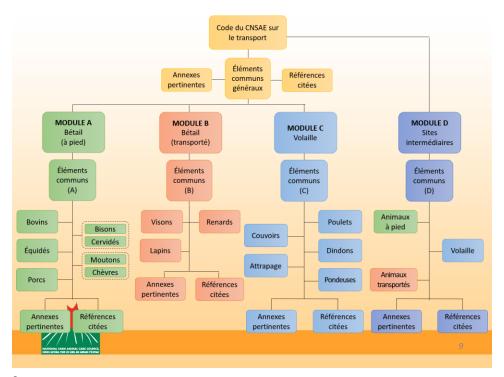
7

## Structure et processus du code pour le transport

- Structure, portée et processus du code, comme point de départ, décidés durant la phase I
  - Structure : un code unique avec une démarche modulaire
  - Portée: modes de transport; véhicules; animaux; sites intermédiaires; attrapage de la volaille
  - Processus: plusieurs groupes de travail; comité d'édition et de révision; comité d'élaboration du code
- > Thèmes
  - Par espèce (p. ex. comportement, densités de chargement, explication de l'aptitude au transport)



 Communs (p. ex. formation/compétence des conducteurs, pratiques de conduite, état des véhicules)



9

# Processus : dépendance envers les groupes de travail au début

GT par espèce (8)		GT sur les éléments communs (2)	Autres GT (1+)
<ul> <li>Bovins</li> <li>Porcs</li> <li>Équidés</li> <li>Moutons et chèvres</li> <li>Bisons et cervidés</li> </ul>	<ul> <li>Visons, renards, lapins</li> <li>Volailles (attrapage et transport)</li> <li>Transport des couvoirs (poussins et dindonneaux)</li> </ul>	Général (toutes espèces confondues)  Bétail (à pied)	Sites intermédiaires     Autres (?)

- C'est le plus grand code entrepris à l'aide du processus du CNSAE
  - 14 codes à la ferme/par types d'animaux
  - Continuum incluant les sites intermédiaires et l'attrapage des volailles
- Coordination de nombreux groupes et de contenus semblables mais différents
- Définition du contenu
  - Commun? (à tous les animaux)
  - Par module? (A, B ou C)
  - Par type d'animaux/espèce?

MATIONAL FAMIL ARMANA CASE COUNCIS MEL SERIOL POLITI DIDI DEI MANATTENA

11

#### **Défis**

- Groupes de travail
  - Certains sont plus gros que prévu (p. ex. Volaille, Bovins)
  - Recours aux conférences téléphoniques/réunions virtuelles et programmation
  - Début laborieux : il aurait été utile que la première réunion de chaque GT ait lieu en personne
  - Compréhension du rôle des groupes de travail
    - Ce ne sont pas des « mini CÉC »
    - Le contenu élaboré par les GT sera assujetti à l'examen du comité d'édition et de révision et du comité d'élaboration du code
- NATIONAL ANNA ANNA COMPANIA CO

• La recherche de la « bonne formulation » n'est pas nécessaire

12

- Point de vue « à la ferme » vs. « sur la voie publique »
  - Les personnes impliquées dans l'élaboration d'un code à la ferme peuvent trouver difficile de réfléchir d'un point de vue « hors-ferme »
- Expériences polarisées
  - Élaboration des codes pour utilisation à la ferme : comprendre le processus et les démarches
  - Pas d'expérience/de connaissances de l'élaboration des codes: courbe d'apprentissage exigeante
- Sensibiliser les transporteurs à l'utilité d'un code de pratiques pour eux



13

# **Cadre réglementaire**

- Règlement sur la santé des animaux, partie XII: Transport des animaux
  - Le règlement existant et sa « Politique sur les animaux fragilisés » sont en vigueur jusqu'en février 2020
  - Le règlement révisé et son « Guide d'interprétation à l'intention des parties réglementées » entrent en vigueur en février 2020
- Règles de sécurité routière pour les transporteurs
  - Seuils légaux : ne s'appliquent pas à tous les transporteurs
- Autres exigences réglementaires
  - Loi et Règlement sur la salubrité des aliments au Canada
  - Lois provinciales sur le transport/la vente d'animaux d'élevage



- RSA : partie XII
  - Les transporteurs ne voient pas toujours l'intérêt d'un code de pratiques
  - Comment intégrer le RSA dans le code
  - Reformuler le jargon juridique des exigences du RSA pour les « profanes »
  - Le RSA révisé n'est pas encore en vigueur; d'autres clarifications sont nécessaires
  - Les transporteurs ne sont pas les seules « parties réglementées »;
     comment aborder les obligations des différentes parties dans le code?
  - Guide d'interprétation à l'intention des parties réglementées: « pourrait faire l'objet d'autres révisions à la lumière de progrès scientifiques pertinents, de nouvelles technologies liées au transport, d'un examen de données issues de mise en œuvre d'expériences et de commentaires des parties réglementées, du public, du personnel de l'ACIA et des partenaires commerciaux ».



15

# **RÉUSSITES ET PROGRÈS**

Code de pratiques pour le transport du bétail et de la volaille



### Réussites et progrès

- > 3 gestionnaires du code et 1 directrice du code recrutés
- ➤ 11 webinaires de « sensibilisation des acteurs » (janvierfévrier 2019)
  - Processus d'examen; prioriser la participation des GT
- > 11 webinaires d'initiation des GT (juin à septembre 2019)
  - Examen du processus des codes et des attentes des participants
- 8 groupes de travail « par espèce » établis (plus de 90 participants)
- 3 présentations sur le rapport du comité scientifique (Porcs, Bovins, Volaille)

17

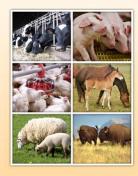
# Réussites et progrès

- Plus de 25 conférences téléphoniques/réunions virtuelles tenues/programmées
- > 2 GT se sont réunis en personne (Volaille; Porcs)
- → 3 réunions en personne de GT sont programmées (Bovins, Visons/Renards/Lapins, Volaille)
- > 1 réunion du comité d'édition et de révision a eu lieu
- Table ronde des transporteurs établie; 1 conférence téléphonique a eu lieu



10





### Merci

Code de pratiques pour le transport du bétail et de la volaille

Betsy Sharples, directrice du code pour le transport du CNSAE

